58

Seizième session du groupe de travail de l'Examen périodique universel
(22 avril – 3 mai 2013)

Djibouti

Intervention du Représentant Permanent de la France
Genève, le jeudi 25 avril 2013 (après-midi)

Merci, Monsieur le Président.

Je remercie la délégation de Djibouti pour la présentation de son rapport national.

La France salue les progrès réalisés par Djibouti, notamment la ratification de la Convention contre la discrimination raciale en 2011 et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et de son protocole facultatif en 2012.

La France souhaiterait formuler les recommandations suivantes à Djibouti :

1/ Ratifier la Convention sur les disparitions forcées ;

2/ Ratifier les Protocoles facultatifs respectifs au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, à la Convention contre les discriminations faites aux femmes et à la Convention contre la torture ;

3/ Assurer le respect de l'indépendance de la Commission nationale des droits de l'Homme conformément aux Principes de Paris ;

4/ Poursuivre la lutte contre les violences faites aux femmes et mettre en œuvre un plan de sensibilisation national pour la suppression des pratiques et traditions culturelles néfastes envers les femmes, y compris les mutilations génitales féminines ;

5/ Garantir le respect de la liberté d'information et d'expression, notamment en ce qui concerne la presse, locale et étrangère, et l'espace politique.

Je vous remercie./.